

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 70-988/SG/CG rendant exécutoire la délibération n° 3-70 du 10 juillet 1970 du conseil d'administration de l'Office des Postes et Télécommunications portant approbation de la première décision modificative du budget de l'Office pour l'exercice 1970.

n° 70-988/SG/CG

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
26 août 1970

Numéro JO
n° 17 du 10/09/1970

Date du numéro
10 septembre 1970

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 3-70 du 10 juillet 1970, du conseil d'administration de l'Office des Postes et Télécommunications, portant approbation de la première décision modificative du budget de l'Office pour l'exercice 1970, et arrétant ce budget, en-recettes et en dépenses, aux montants bruts ci-après : — fonctionnement : deux cent soixante-neuf millions six cent cinquante-cinq mille francs de Djibouti (269.655.000 F.D.) ; — opérations en capital: quarante-sept millions cent cinquante mille francs de Djibouti (47.150.000 F.D.).